

Remise de l'installation d'eau de boisson

La remise/instruction s'applique uniquement à l'installation d'eau de boisson suivante

Objet

Nom objet, étape construction

Adresse bâtiment (entrée principale)

Participants

Société

Nom

Prénom

Téléphone

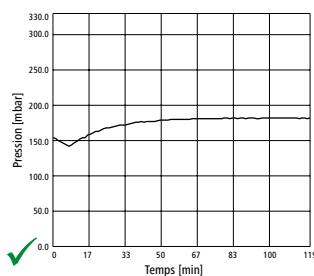
Exploitant de l'installation

Maître d'ouvrage

Technicien

Respect des opérations (SSIGE W3/C3:2020, chap. 8 et 9)

Essai de pression

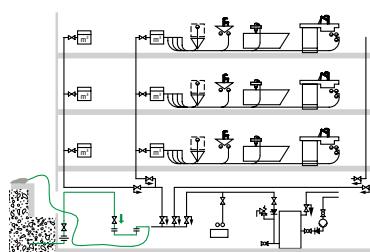


Tous les essais de pression ont été réalisés

Oui

Non

Rinçage branchement d'immeuble

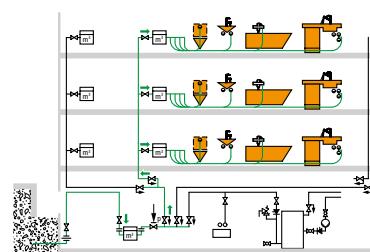


Branchement du bâtiment rincé avec de l'eau fraîche

Oui

Non

Premier remplissage



Premier remplissage avec de l'eau fraîche

Oui

Non

Rinçage de la conduite de distribution

Diamètre nominal le plus grand de la conduite de distribution dans le tronçon à rincer	DN 20	DN 25	DN 32	DN 40	DN 50	DN 65	DN 80
Nombre minimal des robinets de puisage à ouvrir	3	5	7	12	18	31	46

W3E3:2020, 9. Tab. 1- Valeurs indicatives du nombre minimum de robinets de puisage à ouvrir (vitesse d'écoulement supposée env. 1.5 m/s; débit de puisage moyen 10 l/min)

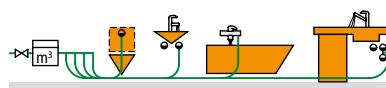
Selon SSIGE W3/C3:2020 tab. 1

Conduite de distribution rincée

Oui

Non

Rinçage à l'étage



Rincer séparément chaque point de soutirage EF/EC durant au min. 60 s

Chaque point de soutirage rincé

Oui

Non

Une fois le premier remplissage et le rinçage terminés: contrôler l'odeur, le goût et l'aspect de l'eau de boisson aux points de soutirage

Répond à l'exigence

Oui

Non

Remarques

Contrôle lors de la mise en service

Température de l'eau chaude dans l'accumulateur ≥ 60 °C	réglage du système complet de distribution d'eau chaude sur toutes les conduites maintenues chaudes à un min. de 55 °C	Température de l'eau chaude après 7 soutirages: min. 50 °C	Température de l'eau froide dans l'installation complète après un écoulement de 30 s ≤ 25 °C
T réelle = °C	T réelle = °C	T réelle = °C	T réelle = °C
Répond à l'exigence	Répond à l'exigence	Répond à l'exigence	Répond à l'exigence
Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non

Composants de l'installation devant faire l'objet d'une maintenance (autocontrôle ou intervalles selon verso)

Sous-sol / local technique				Étage (par appartement)							
Réducteur de pression	Filtres	Prod. EC rob. sûr./ clapet AR	Appareils spéciaux	Réducteur de pression	Compteur EF	Compteur EC	Pro. EC	Appareils spéciaux			
Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non			

Mise en service et remise

Les dossiers du bâtiment ont été rassemblé et remis selon W3/C4. ➤ Annexe «Contenu dossiers du bâtiment»	Oui Non
Le maître d'ouvrage/suppléant a été mis au courant de l'autocontrôle pour les installations d'eau de boisson de bâtiments. ➤ Annexe «Concept d'autocontrôle et intervalles de base par rapport à la catégorie de bâtiments»	Oui Non
Pour assurer une exploitation sans incidents et le respect des exigences hygiéniques, toutes les parties de l'installation doivent être régulièrement entretenues et inspectées selon la directive W3/C2. Le propriétaire/exploitant a une obligation d'entretien, ce dont il a été informé lors de la remise de l'installation. ➤ Annexe «Entretien (inspection / maintenance)»	Oui Non
Le maître d'ouvrage/suppléant a été mis au courant de la règle des 72 heures et de l'exploitation conforme à sa destination. Règles de conduite en cas de stagnation dans le cadre de l'exploitation conforme à sa destination. ➤ Annexe «Exploitation conforme à sa destination»	Oui Non
Nussbaum propose un service de maintenance pour les adoucisseurs d'eau et disconnecteurs BA. Le formulaire de mise en service ou le formulaire de communication d'adresse correspondant a été rempli.	Oui Non
L'annexe «Fiche technique pour Remise de l'installation d'eau de boisson» a été remise à l'exploitant.	Oui Non

Remarques

Remise

Les personnes soussignées confirment qu'elles ont été instruites et que l'installation d'eau de boisson a été remise par le technicien au maître d'ouvrage ou à son suppléant en vue d'une exploitation conforme à sa destination.

Maître d'ouvrage/suppléant	Lieu, date	Technicien	Lieu, date
----------------------------	------------	------------	------------

Après la remise, le propriétaire/l'exploitant se doit de maintenir une qualité impeccable de l'eau de boisson à partir du compteur d'eau. Le propriétaire/l'exploitant doit assurer une exploitation conforme à sa destination. Si une exploitation conforme à sa destination n'est pas encore possible, il importe de convenir de mesures appropriées avec le propriétaire/l'exploitant et de les mettre en œuvre. Le présent formulaire n'engendre en aucune façon une obligation légale à l'encontre de R. Nussbaum SA et est totalement exclue.

Extraits du package global de la directive W3

Contenu dossiers du bâtiment

SSIGE W3/C4:2020, chap. 7.3.1

Après l'achèvement de l'installation, le propriétaire/exploitant d'une installation d'eau potable d'un bâtiment doit recevoir les dossiers de bâtiment comprenant au moins les documents suivants:

- Description du bâtiment
- Fiche des locaux
- Concept d'hygiène
- Convention d'utilisation
- Plans révisés
- Schémas révisés
- Spécifications des produits et des matériaux
- Instructions techniques d'exploitation et d'entretien de tous les appareils pertinents, des appareils de conditionnement de l'eau potable, de la robinetterie de conduite et de puisage
- Instructions de montage et d'utilisation du fabricant
- Instructions d'exploitation d'une installation d'eau potable
- Instructions de maintenance d'une installation d'eau potable
- Livret de service pour la saisie des contrôles et travaux d'entretien
- Procès-verbal de réception et de transfert

* Nussbaum peut proposer son soutien aux planificateurs et installateurs pour bon nombre de ces points. Pour le concept d'hygiène, la page www.nussbaum.ch/hygiene-eau-boisson vous permet de consulter des informations très fournies sur l'hygiène de l'eau de boisson et le modèle à piliers de Nussbaum. Toutes les données utiles pour les produits Nussbaum sont simplement et rapidement disponibles dans la boutique en ligne, entre autres les données BIM pour les plans de construction, les fiches techniques avec les spécifications, les auxiliaires pour les essais de pression ainsi que les instructions de montage et d'utilisation. Nussbaum propose un service de maintenance pour les adoucisseurs d'eau et disconnecteurs BA. En guise de procès-verbal de remise, le site www.nussbaum.ch/hygiene-eau-boisson propose un formulaire téléchargeable qui reprend tous les points pertinents et qu'il suffit de remplir pour la remise.

Concept d'autocontrôle et les intervalles de base par rapport à la catégorie de bâtiments SSIGE W3/C4:2020, chap. 7.2

Les intervalles de base pour les différentes catégories de bâtiments sont définis par la complexité prévue de l'installation d'eau potable froide et chaude et par les personnes qui séjournent habituellement dans ces bâtiments.

1	2	3	4	5	6
Catégories de bâtiments	Contrôles opérationnels de routine	Contrôles de routine de la température	Prélèvement de légionnelles ²⁾	Listes de contrôle de la gestion de risques	Maintenance des installations et appareils
Hôpitaux avec soins intensifs	1 semaine	1 mois	6 mois	1 an	Au moins une fois par an ou selon W3/C2 ou selon les spécifications du fabricant ou selon l'application Web suissetec
Hôpitaux	1–2 semaines	1 mois	1 an	1 an	
Centres de soins et pour personnes âgées	2–4 semaines	2 mois	1 an	1 an	
Casernes, installations de la protection civile, prisons	1 mois	3 mois	3 ans	1–2 ans	
Hôtels	1 mois	3 mois	1–2 ans	1–2 ans	
Autres établissements d'hébergement ¹⁾	1 mois	3 mois	3 ans	1–2 ans	
Installations scolaires et sportives avec douches	1 mois	3 mois	3 ans	1–2 ans	
Douches dans les gares, aéroports et stations-service	1 mois	3 mois	3 ans	1–2 ans	
Douches dans les bains	1 mois	3 mois	3 ans	1–2 ans	
Douches pour le personnel	1 mois	3 mois	3 ans	1–2 ans	
Logement loué	1 mois	3 mois	3)	1–2 ans	
1) Les établissements d'hébergement tels que les pensions, les maisons d'hôtes, les motels, les campings, les chambres d'hôtes, les auberges de jeunesse, les refuges de montagne, les appartements à location de courte durée, etc. 2) Selon une propre évaluation des risques, d'autres contrôles et paramètres d'examen peuvent être indiqués. 3) En cas de soupçon fondé, en particulier en cas de maladie ou de non-respect des règles généralement reconnues de la technique, il est recommandé de réaliser des prélèvements.					

Contrôles opérationnels de routine



Contrôles de routine de la température



Prélèvement de légionnelles



Maintenance



Entretien (inspection/maintenance)

SSIGE W3/C2:2012 , tab. 1 (extrait)

Composant et élément du système	Inspection	Maintenance de routine
Réducteur de pression	une fois par an	une fois par an
Filtre lavable à contre-courant (80 µm à 150 µm)	tous les 2 mois	
Filtre non lavable à contre-courant (80 µm à 150 µm)	au minimum tous les 6 mois	
Clapet anti-retour antipollution contrôlable (EA)	une fois par an	une fois par an
Soupape de sécurité	tous les 6 mois	une fois par an
Chauffe-eau	tous les 6 mois	une fois par an
Compteur d'eau d'appartements	une fois par an	tous les 5 ans
Adoucisseur	tous les 2 mois	une fois par an
Disconnecteur (CA)	une fois par an	
Disconnecteur (BA)	une fois par an, selon le contrat de maintenance	
Station de séparation et de sécurité AB	une fois par an	
Pompe de surpresseur	une fois par an	
Conduites	une fois par an	

La fréquence recommandée pour l'inspection et la maintenance de routine peut être modifiée, en fonction:

- de la taille et de la complexité du réseau
- du type d'usage de l'eau (cuisine, boisson, douche, soins médicaux, etc.)
- des utilisateurs (vulnérabilité)
- de l'exploitation de l'installation (permanente, intermittente, saisonnière, etc.)

Exploitation conforme à la destination

Mesures pour temps de stagnation courts et longs selon l'ordonnance sur l'hygiène de l'eau potable, tab. 3

Durée de l'absence	Mesures au début de l'absence	Mesures à la fin de l'absence
4 heures à 3 jours	Aucune	Laisser s'écouler l'eau de boisson pendant 5 s
Jusqu'à 7 jours	Aucune	Laisser couler l'eau de boisson jusqu'à ce que la stabilité en température soit atteinte
Jusqu'à 4 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Fermer le verrouillage d'étage ou de groupes d'appareils ou • Fermer tous les robinets d'arrêt près de la nourrice de distribution ou • Assurer le renouvellement périodique de l'eau de boisson 	<ul style="list-style-type: none"> • Eau froide: sur tous les robinets de puisage ouverts à fond en position eau froide, laisser s'écouler l'eau de boisson au moins jusqu'à obtention d'une température constante. L'idéal est d'ouvrir plusieurs robinets à la fois. • Eau chaude: sur tous les robinets de puisage en position eau chaude, laisser s'écouler un filet d'eau chaude au moins jusqu'à obtention d'une température constante
Absence de plus longue durée/utilisation saisonnière	<ul style="list-style-type: none"> • Fermer le verrouillage d'étage ou de groupes d'appareils ou • Fermer tous les robinets d'arrêt près de la nourrice de distribution ou • Assurer le renouvellement périodique de l'eau de boisson ou • Charger le distributeur d'eau de couper l'eau sur la conduite de branchement du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Eau froide: sur tous les robinets de puisage ouverts à fond en position eau froide, laisser s'écouler l'eau de boisson au moins jusqu'à obtention d'une température constante. L'idéal est d'ouvrir plusieurs robinets à la fois. • Eau chaude: sur tous les robinets de puisage en position eau chaude, laisser s'écouler un filet d'eau chaude au moins jusqu'à obtention d'une température constante ou • Charger le distributeur d'eau de rétablir l'eau et effectuer un rinçage comme décrit plus haut.
Installation plus utilisée	Les conduites non utilisées doivent être séparées de la conduite de distribution directement au niveau de la dérivation et être fermées à l'aide de bouchons ou de capuchons. D'autres modes de fermeture sont interdits.	

Inoccupation du logement avant l'exploitation conforme à la destination

Lorsqu'il y a plus de 72 heures entre le premier remplissage/rinçage et l'exploitation conforme à la destination: Renouveler le contenu des conduites toutes les 72 heures.

Règles de conduite en cas de stagnation dans le cadre d'une exploitation en cours

Lorsque l'installation a été exploitée plusieurs mois conformément à sa destination et qu'elle est stable au niveau microbiologique: Observer les règles de conduite selon le tableau.

